



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des Personnels
Enseignants
Bureau D.P.E.1
Gestion collective des
enseignants du premier degré

Dossier suivi par :
DPE1

Tél. : 03 23 26 22 18

Fax : 03 23 26 26 14

Mél. : ce.dpe1-02@ac-amiens.fr

Inspection académique de l'Aisne
Cité administrative
02018 Laon cedex

LAON, le 9 mai 2011

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de l'AISNE

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation
Nationale
Monsieur le Responsable de centre de LAON de
l'IUFM de Picardie
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements
comportant une SEGPA – une classe-relais, une ULIS
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Écoles
Mesdames et Messieurs les Enseignants

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ Rentrée Scolaire 2011

Cette note comporte les instructions relatives au déroulement du mouvement des Instituteurs(rices) et Professeurs des Écoles en fonction dans le département de l'Aisne pour la rentrée scolaire 2011-2012.

En annexe vous trouverez :

- Annexe 1 : les instructions pour la saisie des vœux
- Annexe 2 : la carte départementale « Zones géographiques »
- Annexe 3 : la liste des communes par zone
- Annexe 4 : la liste des Inspecteurs (rices) de l'Éducation Nationale
- Annexe 5 : la liste des écoles des secteurs d'éducation prioritaire
- Annexe 6 : le barème départemental applicable au mouvement
- Annexe 7 : la liste des codes postes ASH

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles et Chefs d'établissements sont priés de bien vouloir ***communiquer ces instructions dans les meilleurs délais à tous les enseignants du premier degré en exercice ou en congé (congé maladie - congé maternité – congé longue maladie) ainsi qu'aux instituteurs(rices) et professeurs des écoles affectés(ées) sur les postes de Z.I.L ou de brigade et ceux en stage de formation professionnelle.***

Certains enseignants sont dans l'obligation de participer au mouvement :



- les enseignants affectés à titre provisoire au titre de l'année scolaire 2010-2011
- les professeurs des écoles stagiaires
- les enseignants concernés ou susceptibles d'être concernés par une mesure de carte scolaire
- les enseignants qui sollicitent leur réintégration en septembre 2011 après détachement, disponibilité ou éventuellement congé parental
- les enseignants intégrés dans le département de l'Aisne par permutations interdépartementales (annexe 1, paragraphe Ineat)
- les enseignants en poste de réadaptation réintégré sur un poste ordinaire

1. ORGANISATION GENERALE DU MOUVEMENT

1.1 Saisie des vœux : modalités et calendrier

Une seule phase de saisie des vœux.

La saisie des vœux se fait uniquement par Internet (annexe 1)

Le service de saisie des vœux (Internet) sera ouvert du mardi 10 mai à 16h00 au vendredi 27 mai 2011 à 16h00.

Les enseignants pourront se connecter pendant cette période 24h/24h y compris le samedi et le dimanche.

Un accusé de réception récapitulant votre saisie vous sera transmis à partir du **lundi 30 mai 2011** dans votre boîte aux lettres I-PROF. Il conviendra de l'imprimer, le contrôler, le dater et le signer. Vous le retournerez à l'inspection Académique (Bureau DPE1) pour le **vendredi 03 juin 2011** impérativement.

Il est conseillé de ne pas attendre les derniers jours pour se connecter afin d'éviter un encombrement du serveur.

1.2 Types de vœux

A l'intérieur d'une zone géographique (annexes 2 et 3), 4 catégories de postes peuvent être sollicitées :

- tout poste d'adjoint élémentaire dans les écoles de la zone concernée
- tout poste d'adjoint maternelle dans les écoles de la zone concernée
- tout poste de remplaçant ZIL dans les écoles de la zone concernée
- tout poste de remplaçant BDI dans les écoles de la zone concernée

Type de vœu : GROUPEMENT DE COMMUNES
Type de poste : ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE
Spécialité : SANS SPECIALITE

Liste des regroupements de communes:

Sélectionnez un regroupement de commune en cliquant sur son libellé

Code	Regroupements de communes
0020001	ZONE 1
0020002	ZONE 2
0020003	ZONE 3
0020004	ZONE 4
0020005	ZONE 5
0020006	ZONE 6
0020007	ZONE 7
0020008	ZONE 8

Remarques :

- Les postes dans les écoles primaires sont étiquetés « poste adjoint élémentaire (ECEL) ou poste adjoint maternelle (ECMA) » dans le mouvement. Cependant la nomination en école primaire ne garantit pas l'attribution d'un niveau maternelle ou élémentaire, la répartition des classes étant de la compétence du conseil des maîtres.
- Le non respect des règles du mouvement entrainera la saisie par les services de zones géographiques en fonction des besoins



1.3 Résultats

Les résultats du mouvement pourront être communiqués directement aux personnels qui le souhaitent.

La communication individualisée devra faire l'objet d'une demande manuscrite à retourner datée et signée au service ; vous êtes priés d'indiquer un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre.

TOUT POSTE OBTENU EST OBLIGATOIREMENT ATTRIBUE.

1.4 Informations et conseils

Afin de faciliter la démarche des agents dans leur processus de mobilité, un service d'aide et de conseils sera mis à leur disposition.

A toutes les phases de suivi de la demande, une cellule mouvement vous apportera une aide individualisée par téléphone 03.23.26.22.18 ou 03.23.26.22.23.

1.5 Phase d'ajustement

A l'issue de la phase principale, certains personnels ne disposeront pas d'une affectation.

Leurs nominations s'effectueront sans besoin d'une nouvelle saisie de vœux.

Les services réaliseront un nouvel algorithme mouvement qui s'appuiera, sur les vœux initialement exprimés, d'où l'intérêt d'élargir les vœux et zones géographiques.

Lors de cette phase de nouveaux postes seront ajoutés. Postes fractionnés (temps partiels, décharges de direction et décharges syndicales) postes libérés suite à de nouvelles positions (CLD, CLM, congé parental, congé de formation professionnelle...)

Les postes de directeurs non pourvus seront transformés en postes d'adjoints élémentaire ou maternelle.

2. PERSONNELS TITULAIRES D'UNE AFFECTATION A TITRE DEFINITIF

PAS D'OBLIGATION DE PARTICIPER AU MOUVEMENT

En cas de participation

- 30 vœux maximum
- possibilité de formuler des vœux sur un poste
- possibilité d'une extension de ces vœux sur une ou plusieurs zones géographiques (annexes 2 et 3)

3. PERSONNELS TITULAIRES AFFECTES A TITRE PROVISOIRE ET PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES

PARTICIPATION OBLIGATOIRE AU MOUVEMENT

Le défaut de participation entrainera automatiquement une saisie « vœu départemental » par les services.

3.1 Personnel titulaire affecté à titre provisoire

Saisie obligatoire de 30 vœux dont :

- ou 2 vœux « zone géographique »
- ou 2 vœux ASH et 1 vœu « zone géographique » obligatoirement.

Remarque : pour les personnels titulaires affectés à titre provisoire qui souhaitent une affectation en zone 2, 7 ou 8 un seul vœu géographique peut être formulé.

3.2 Professeurs des écoles stagiaires



Saisie obligatoire de 30 vœux dont deux vœux « zone géographique » obligatoirement.

Il est vivement conseillé aux personnels affectés à titre provisoire et aux professeurs des écoles stagiaires de solliciter plus de deux zones géographiques et à l'intérieur de chaque zone d'élargir à différentes catégories de postes.

4 SITUATIONS PARTICULIERES

4.1 Temps partiels

Les enseignants nommés à titre définitif sur des postes incompatibles avec un temps partiel (personnel de remplacement, directeur d'école de 4 classes et plus, poste référent, réseau, animateur TUIC, personnels affectés sur des postes à mission particulière, de coordination de zone et réseau d'éducation prioritaire, ambition réussite, RAR,RRS, déchargeants d'application, adjoints d'application, directeurs d'application) et qui souhaitent exercer à temps partiel devront participer aux opérations du mouvement pour obtenir une autre affectation.

4.2 Personnels concernés par une mesure de carte scolaire

PARTICIPATION OBLIGATOIRE AU MOUVEMENT

Ces enseignants bénéficieront d'une priorité absolue sur tout poste identique au poste antérieurement détenu.

Ils peuvent solliciter tout type de vœu : poste ou zone(s) géographique(s).

4.3 Postes ASH

Les personnels non titulaires du CAEI, CAPSAIS ou CAPA/SH pourront être affectés à titre provisoire à l'issue de la CAPD de juin 2011.

Les professeurs des écoles stagiaires qui souhaiteraient être nommés sur un poste de l'ASH devront en faire la demande écrite à l'Inspectrice d'académie.

4.4 Directions d'école de deux classes et plus

Seuls peuvent être nommés à titre définitif sur ces postes :

- les directeurs en fonction
- les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

4.5 Postes d'application

Les enseignants titulaires du CAFIPEMF qui sollicitent un poste d'adjoint d'application seront nommés à titre définitif.

Les postes adjoints non spécialisés en école d'application y compris les décharges complètes des directeurs pourront être sollicités par des enseignants non titulaire du CAFIPEMF.

Les postes de décharge de maître formateur seront pourvus à titre provisoire sous réserve d'un avis favorable de l'I.E.N. en fonction du nombre de décharges l'affectation pourra concerner plusieurs écoles.

Remarques : Les personnels affectés à titre provisoire sur un poste nécessitant un diplôme particulier (CAPA/SH – CAFIPEMF...), et qui en seront titulaires après les opérations du mouvement, pourront à leur demande y être nommés à titre définitif.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Catherine BENOIT-MERVANT

LAON, le 05 mai 2011

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Annexe 1

Mouvement 2011
Instructions pour la saisie des vœux de mutation
des enseignants du 1^{er} degré

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Inspection Académique de
l'Aisne

Division des Personnels
Enseignants

Dossier suivi par :
DPE1

Tél. : 03 23 26 22 18
Tél. : 03 23 26 22 23
Fax : 03 23 26 26 14
Mél. : ce.dpe1-02@ac-amiens.fr

Cité administrative
02018 Laon cedex

Horaires :
8h30 / 12h et 13h30 / 17h

La saisie des vœux de mutation pour la rentrée 2011 se fait exclusivement PAR INTERNET en accédant par l'application I-Prof.

Je vous rappelle que cet accès par internet offre des fonctionnalités intéressantes : possibilité de consultation des postes selon plusieurs critères de choix, possibilité de saisir les numéros de postes par saisie directe guidée.

I – CALENDRIER

Les services de saisie des vœux seront ouverts :

Du mardi 10 mai 2011 à 16 h 00 au vendredi 27 mai 2011 16 h 00

Vous pouvez vous connecter pendant cette période 24h/24h.

Les Inspections de Circonscription 1^{er} degré, ainsi que l'Inspection Académique (Division du Personnel Enseignant) mettent à votre disposition les matériels nécessaires pour ceux qui n'en posséderaient pas.

II – MOYEN D'ACCES INTERNET

L'accès au système d'information et d'aide aux mutations (SIAM) peut se faire de tout poste informatique connecté à l'internet selon les modalités suivantes.

Pour vous connecter, vous devez :

1 – accéder à un bureau virtuel en tapant l'adresse Internet de votre académie :

<https://bv.ac-amiens.fr/iprof>

2 – vous authentifier en saisissant votre « compte utilisateur » et votre mot de passe de messagerie.



I-prof vous permet de façon sécurisée :

- de consulter votre dossier administratif,
- de compléter votre curriculum vitae,
- de vous informer sur vos perspectives de carrière,
- d'accéder à des guides pour gérer votre carrière, vous inscrire, obtenir vos résultats,
- de contacter par messagerie votre correspondant de gestion.

Pour accéder à I-Prof, vous devez confirmer votre authentification en saisissant votre compte utilisateur et votre mot de passe, puis en cliquant sur le bouton "Valider" :

Compte utilisateur

Mot de passe

[Informations à lire obligatoirement avant toute inscription](#)
[\[Mutation 1er et 2nd degré, avancement de grade, ...\]](#)

Si vous avez des difficultés pour accéder à I-Prof, consultez [la page d'information](#).

Si vous ne connaissez pas votre **compte utilisateur**, il convient comme dans l'image écran ci-dessus de cliquer sur le lien « la page d'information ».

Concernant votre **mot de passe** de messagerie,
Si vous n'avez jamais activé votre messagerie, par défaut il s'agit de votre NUMEN.

Puis valider votre saisie pour accéder aux différents services internet proposés dans le cadre de la gestion de votre carrière.

Enfin, vous devez cliquer sur le bouton « les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM premier degré, puis saisir vos vœux en cliquant sur « phase intra départementale ».

Un accusé de réception, résumant votre saisie, sera transmis dans votre boîte aux lettres I-Prof à partir du lundi 30 mai 2011. Il conviendra de l'imprimer, de le contrôler, de le dater, de le signer et de le retourner à l'Inspection Académique (DPE1) **pour le vendredi 3 juin 2011, délai de rigueur**.

IV – CAS DES INEATS

Pour la saisie des vœux, les enseignants intégrés dans l'Aisne doivent se connecter sur l'I-Prof de leur **académie d'origine**. Ils seront redirigés automatiquement sur le service siam-intra du département de l'Aisne pour pouvoir participer au mouvement.

Par contre les accusés de saisie des vœux seront accessibles en se connectant sur l'I-Prof de l'**Académie d'Amiens**. (<https://bv.ac-amiens.fr/iprof>)

V – DISPOSITIONS A CONNAITRE

La saisie des vœux de mutation est un acte personnel. Il est impératif que vous procédiez vous-même à cette opération.

Vos vœux doivent être indiqués dans l'ordre préférentiel.

Le nombre maximum de vœux est fixé à 30.

Si vous êtes nommé(e) à titre définitif vous garderez bien évidemment celui-ci sous réserve qu'aucun des postes sollicités ne vous soit attribué.

A l'intérieur d'une zone géographique

4 catégories de postes peuvent être sollicitées



3/3

Tout poste d'adjoint élémentaire dans les écoles de la zone concernée
Tout poste d'adjoint maternelle dans les écoles de la zone concernée
Tout poste de remplaçant ZIL dans les écoles de la zone concernée
Tout poste de remplaçant BDI dans les écoles de la zone concernée

Type de vœu : GROUPEMENT DE COMMUNES
Type de poste : ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE
Spécialité : SANS SPECIALITE

Liste des regroupements de communes:

Sélectionnez un regroupement de commune en cliquant sur son libellé

Code	Regroupements de communes
0020001	ZONE 1
0020002	ZONE 2
0020003	ZONE 3
0020004	ZONE 4
0020005	ZONE 5
0020006	ZONE 6
0020007	ZONE 7
0020008	ZONE 8

REMARQUE : Les postes dans les écoles primaires sont étiquetés « poste adjoint élémentaire (ECEL) ou poste adjoint maternelle (ECMA) » dans le mouvement.

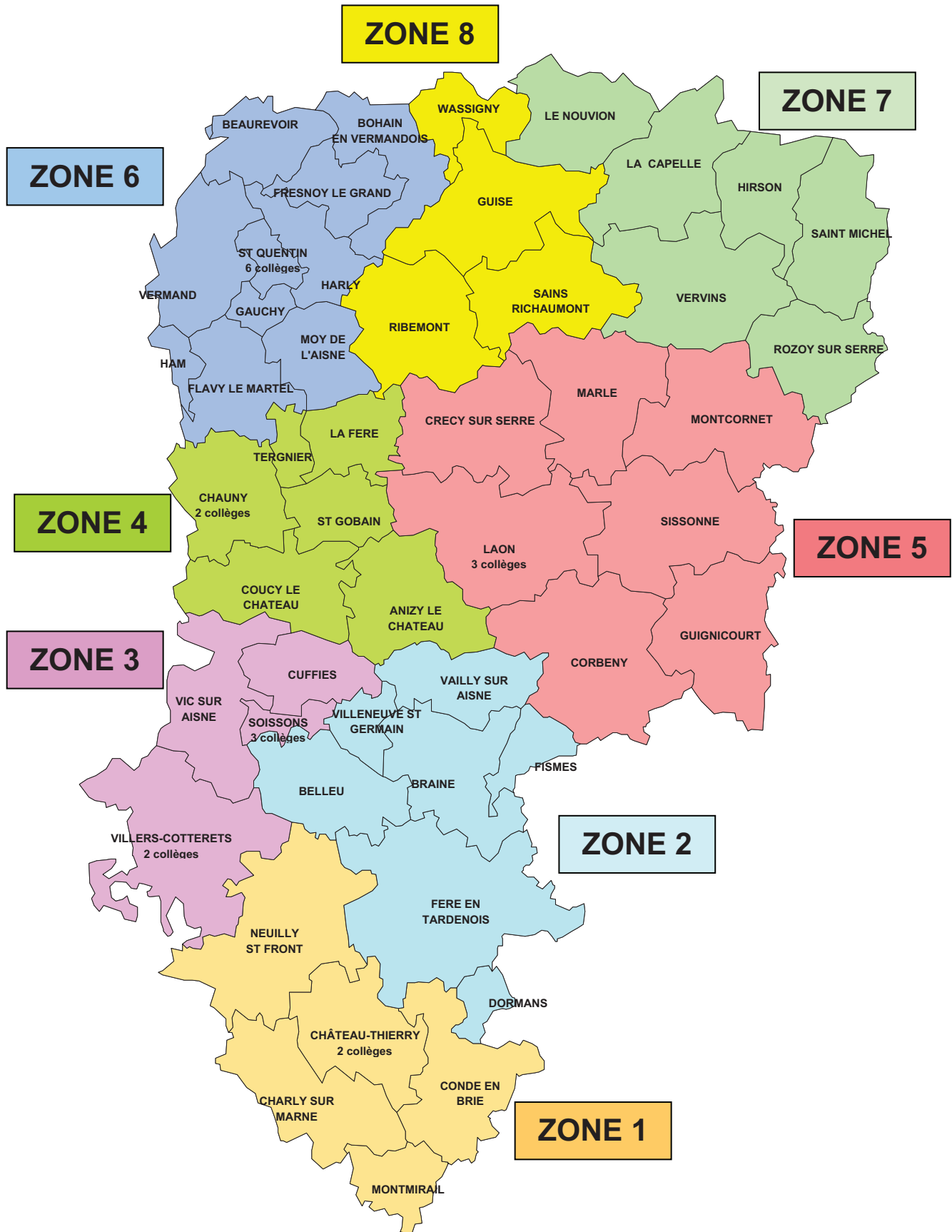
Il est vivement conseillé aux enseignants devant se voir attribuer un poste à la rentrée scolaire (stagiaires, personnel affecté à titre provisoire) de saisir le maximum de vœux au sein de zones géographiques également d'envisager de solliciter plus de deux zones géographiques.

Cas des vœux liés :

Ne concernent que les conjoints P.E ou Instituteur exerçant dans le département de l'Aisne qui souhaitent lier leurs vœux. Dans ce cas, chacun doit émettre des vœux et indiquer le NUMEN de son conjoint.

MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL 2011

ZONES GEOGRAPHIQUES (secteurs de collège)



ZONE 1

COMMUNE
BEZU ST GERMAIN
BRASLES
CHARLY
CHATEAU THIERRY
CHEZY EN ORXOIS
CHEZY SUR MARNE
CHIERRY
CONDE EN BRIE
COURTEMONT VARENNES
CREZANCY
CROUTTES SUR MARNE
DAMMARD
DOMPTIN
EPAUX BEZU
ESSOMES SUR MARNE
ETAMPES SUR MARNE
FOSSOY
GANDELU
MARIGNY EN ORXOIS
MEZY MOULINS
MONTREUIL AUX LIONS
MONT ST PERE
NESLES LA MONTAGNE
NEUILLY ST FRONT
NOGENTEL
NOGENT L ARTAUD
OULCHY LE CHATEAU
PAVANT
ROMENY SUR MARNE
ROZET ST ALBIN
SAULCHERY
VERDILLY
VIELS MAISONS
VILLIERS ST DENIS
34

ZONE 2

COMMUNE
ACY
BAZOUCHES SUR VESLES
BELLEU
BEUVARDES
BILLY SUR AISNE
BOURG ET COMIN
BRAINE
BRAYE EN LAONNOIS
BUCY LE LONG
CHACRISE
CHASSEMY
CHAUDUN
CHIVRES VAL
CIRY SALSOGNE
COINCY
CONDE SUR AISNE
COULONGES COHAN
COURCELLES SUR VESLE
COURMELLES
FERE EN TARDENOIS
HARTENNES ET TAUX
LONGUEVAL BARBONVAL
MISSY SUR AISNE
MONT NOTRE DAME
NOYANT ET ACONIN
PARCY ET TIGNY
SACONIN ET BREUIL
SEPTMONTS
SERMOISE
TRELOU SUR MARNE
VAILLY SUR AISNE
VAUXBUIN
VENIZEL
VIERZY
VILLENEUVE ST GERMAIN
VILLERS SUR FERRE
36

ZONE 3

COMMUNE
AMBLENY
BERNY RIVIERE
COEUVRES ET VALSERY
CROUY
CUFFIES
DAMPLEUX
EPAGNY
FAVEROLLES
FONTENOY
HARAMONT
JUVIGNY
LA FERTE MILON
LARGNY SUR AUTOMNE
LONGPONT
MERCIN ET VAUX
MONTIGNY LENGRAIN
OSLY COURTIL
PASLY
PERNANT
POMMIERS
RESSONS LE LONG
RETHEUIL
SOISSONS
VIC SUR AISNE
VILLERS COTTERETS
VIVIERES
26

ZONE 4

COMMUNE
ABBECOURT
ACHERY
AMIGNY ROUY
ANGUILCOURT LE SART
ANIZY LE CHATEAU
AUTREVILLE
BARISIS
BEAUTOR
BETHANCOURT EN VAUX
BICHANCOURT
BLERANCOURT
BRANCOURT EN LAONNOIS
CAILLOUEL CREPIGNY
CAMELIN
CAUMONT
CESSIERES
CHARMES
CHAUNY
CHAVIGNON
CONDREN
COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE
CRECY AU MONT
DANIZY
FOLEMBRAY
GUNY
LA FERRE
LEUILLY SOUS COUCY
MANICAMP
MENNESSIS
MERLIEUX ET FOUQUEROLLES
OGNES
PINON
PREMONTRE
QUIERZY
ROYAUCOURT ET CHAILVET
SINCENY
ST AUBIN
ST GOBAIN
ST PAUL AUX BOIS
TERGNIER
TROSLY LOIRE
URCEL
VAUXAILLON
VERSIGNY
VILLEQUIER AUMONT
VIRY NOUREUIL
46

ZONE 5

COMMUNE
AMIFONTAINE
ATHIES SOUS LAON
AULNOIS SOUS LAON
BARENTON BUGNY
BARENTON CEL
BEAURIEUX
BERRY AU BAC
BRUYERES ET MONTBERAULT
BUCY LES PIERREPONT
CHAMBRY
CHAMOUILLE
CHAOURSE
CHERY LES POUILLY
CHIVY LES ETOUVELLES
CONDE SUR SUIPPE
CORBENY
COUCY LES EPPES
COUVRON ET AUMENCOURT
CRECY SUR SERRE
CREPY
DIZY LE GROS
EPPES
EVERGNICOURT
FESTIEUX
FOURDRAIN
GIZY
GUIGNICOURT
JUVINCOURT ET DAMARY
LA MALMAISON
LAON
LIESSE NOTRE DAME
MAIZY
MARLE
MAUREGNY EN HAYE
MONCEAU LES LEUPS
MONS EN LAONNOIS
MONTAIGU
MONTCORNET
NEUFCHATEL SUR AISNE
NOUVION ET CATILLON
PIERREPONT
PONTAVERT
POUILLY SUR SERRE
PRESLES ET THIERNY
PROUVAIS
ROUCY
SISSONNE
ST ERME OUTRE ET RAMECOURT
TAVAUX ET PONTSERICOURT
VIVAISE

ZONE 6

COMMUNE
ALAINCOURT
BEAUREVOIR
BELLECOURT
BOHAIN EN VERMANDOIS
BRANCOURT LE GRAND
BRISSY HAMEGICOURT
CLASTRES
CUGNY
ESSIGNY LE GRAND
ESTREES
ETAVES ET BOCQUIAUX
ETREILLERS
FAYET
FIEULAIN
FLAVY LE MARTEL
FONSOMMES
FONTAINE NOTRE DAME
FORESTE
FRANCILLY SELENCY
FRESNOY LE GRAND
FRIERES FAILLOUEL
GAUCHY
GOUY
GRICOURT
GRUGIES
HARGICOURT
HARLY
HOLNON
HOMBLIERES
ITANCOURT
JUSSY
LE CATELET
LE HAUCOURT
LESDINS
LEVERGIES
MEZIERES SUR OISE
MONTBREHAIN
MONTESCOURT LIZEROLLES
MORCOURT
MOY DE L AISNE
NAUROY
NEUVILLE ST AMAND
OMISSY
PONTRU
PREMONT
SAVY
SEBONCOURT
SERAUCOURT LE GRAND
ST QUENTIN
ST SIMON
URVILLERS
VENDEUIL
VENDHUILE
VERMAND
VILLERET
VILLERS ST CHRISTOPHE

ZONE 7

COMMUNE
ANY MARTIN RIEUX
AUBENTON
BOUE
BRUNEHAMEL
BUIRE
BUIRONFOSSE
EFFRY
ESQUEHERIES
ETREAUPONT
FONTAINE LES VERVINS
HIRSON
LA BOUTEILLE
LA CAPELLE
LA FLAMENGRIE
LANDOUZY LA VILLE
LA VALLEE AU BLE
LE NOUVION EN THIERACHE
MARLY GOMONT
MARTIGNY
MONDREPUIS
NEUVE MAISON
OHIS
ORIGNY EN THIERACHE
PLOMION
ROZOY SUR SERRE
ST MICHEL
VERVINS
WATIGNY
28

ZONE 8

COMMUNE
BERNOT
ETREUX
FLAVIGNY LE GRAND BEURAIN
GUISE
LA FERTE CHEVRESIS
LESQUIELLES ST GERMAIN
MENNEVRET
MONT D ORIGNY
OISY
ORIGNY STE BENOITE
RIBEMONT
SAINS RICHAUMONT
ST GOBERT
THENELLES
TUPIGNY
VADENCOURT
VAUX ANDIGNY
VILLERS LE SEC
WASSIGNY
19

Liste des Inspecteurs de l'Education Nationale 1^{er} degré

Année scolaire 2010-2011

Circonscription	IEN
IEN-Adjointe	PARTOUCHE Annie
IEN CH-THIERRY I	DEVILLE Yannick
IEN CH-THIERRY II	BOUé Sandrine
IEN CHAUNY	KRAWIEC Richard
IEN GUISE	BENOIT Raymonde
IEN HIRSON	LAVOINE Thierry
IEN LAON	TORDEUX Nathalie
IEN SAINT-QUENTIN I	VASSELET Chantal
IEN SAINT-QUENTIN II	LE BOTLANNE Patricia
IEN SOISSONS I	TORDEUX Lionel
IEN SOISSONS II	AVINAIN Gilles
IEN TERGNIER	MATHAUT Agnès
IEN ASH	ELIE Corinne
IEN Pré-élémentaire AISNE	ARTOUX Jean-Michel

Liste des écoles relevant de l'Education Prioritaire

	Circo.	RNE	LOCALITE	Dénom. principale	Dénom. complémentaire	Situation 2006/07
CHÂTEAU THIERRY Jean Rostand Réseau Réussite Scolaire	Château- Thierry 1	0020116R	BEZU ST GERMAIN	primaire		
		0020232S	CHATEAU THIERRY	maternelle	les chesneaux	zep-rep
		0021528A	CHATEAU THIERRY	élémentaire	les vaucrises-herissons	zep-rep
		0021529B	CHATEAU THIERRY	maternelle	les vaucrises-herissons	zep-rep
		0021654M	CHATEAU THIERRY	élémentaire	les vaucrises-mauguins	zep-rep
		0021655N	CHATEAU THIERRY	maternelle	les vaucrises-mauguins	zep-rep
		0021672G	CHATEAU THIERRY	primaire	mare aubry	zep-rep
		0021728T	CHATEAU THIERRY	élémentaire	les chesneaux	zep-rep
		0021777W	CHATEAU THIERRY	maternelle	bois blanchard	zep-rep
		0021809F	CHATEAU THIERRY	élémentaire	bois blanchard	zep-rep
		0020408H	EPAUX BEZU	primaire	charles bourgeois	
		0021793N	ESSOMES SUR MARNE	élémentaire		
		0021794P	ESSOMES SUR MARNE	maternelle	lucien delage	
0021282H	VERDILLY	primaire				
FERE EN TARDENOIS Anne de Montmorency Réseau Réussite Scolaire	Château- Thierry 1	0020334C	ARCY STE RESTITUE	primaire		zep-rep
		0021630L	BEUVARDES	primaire		zep-rep
		0021710Y	COINCY	élémentaire		zep-rep
		0021948G	COINCY	maternelle		zep-rep
		0020573M	COULONGES COHAN	élémentaire		zep-rep
		0022055Y	COULONGES COHAN	primaire		zep-rep
		0020580V	COURMONT	élémentaire		zep-rep
		0020409J	EPIEDS	élémentaire		zep-rep
		0020459N	FERE EN TARDENOIS	élémentaire	jules ferry	zep-rep
		0022010Z	FERE EN TARDENOIS	maternelle	fabre d eglantine	zep-rep
		0021162C	SERGY	maternelle		zep-rep
0021339V	VILLERS SUR FERE	primaire		zep-rep		
GUISE Camille Desmoulin Réseau Réussite Scolaire	Guise	0020354Z	AUDIGNY	maternelle		rep
		0021565R	BERNOT	primaire		
		0020519D	FLAVIGNY le GRAND BEURAIN	primaire		rep
		0021089Y	GUISE	élémentaire	gr.scol. du centre	rep
		0021091A	GUISE	maternelle	du centre	rep
		0021093C	GUISE	primaire	gr.scol. godin	zep-rep
		0021094D	GUISE	primaire	ecole albert schweitzer	zep-rep
		0021801X	LESQUIELLES ST GERMAIN	primaire		rep
		0020643N	MACQUIGNY	élémentaire		
		0020705F	MONCEAU SUR OISE	élémentaire		rep
		0021569V	TUPIGNY	primaire		rep
0021252A	VADENCOURT	primaire		rep		
LAON Charlemagne Réseau Réussite Scolaire	Laon maternelle	0021550Z	ATHIES SOUS LAON	élémentaire		
		0021707V	ATHIES SOUS LAON	maternelle		
		0021770N	BRUYERES et MONTBERAULT	primaire		
		0020411L	EPPE	primaire		
		0020975Z	LAON	élémentaire	bois de breuil	
		0020976A	LAON	maternelle	de la cite	
		0020996X	LAON	élémentaire	saint-exupery	zep-rep
		0020998Z	LAON	maternelle	gr.scol.saint exupery	zep-rep
		0021481Z	LAON	maternelle	jean de la fontaine	zep-rep
		0021531D	LAON	élémentaire	jean de la fontaine	zep-rep
		0021649G	LAON	maternelle	helene boucher	zep-rep
		0021815M	LAON	maternelle	moulin roux	zep-rep
		0022095S	LAON	primaire	ardon	
0021460B	PARFONDRU	primaire				

Liste des écoles relevant de l'Education Prioritaire

	Circo.	RNE	LOCALITE	Dénom. principale	Dénom. complémentaire	Situation 2006/07
SOISSONS Gérard Philippe Réseau Ambition Réussite	Soissons 1	0021715D	SOISSONS	maternelle	michelet	zep-rep-rar
		0021806C	SOISSONS	maternelle	gr.scol.r.fiolet n1	zep-rep-rar
		0021856G	SOISSONS	maternelle	louise michel	zep-rep-rar
		0022061E	SOISSONS	primaire	tour de ville-mendes france	zep-rep-rar
		0022068M	SOISSONS	élémentaire	fiolet	zep-rep-rar
		0022073T	SOISSONS	élémentaire	michelet	zep-rep-rar
SAINT- QUENTIN Gabriel Hanotaux Réseau Réussite Scolaire	Saint- Quentin 2	0020453G	FAYET	primaire		zep-rep
		0021078L	GRICOURT	primaire		zep-rep
		0020831T	ST QUENTIN	élémentaire	gr.scol.alfred clin	zep-rep
		0020833V	ST QUENTIN	maternelle	gr.scol.alfred clin	zep-rep
		0020852R	ST QUENTIN	maternelle	pauline kergomard	zep-rep
		0021559J	ST QUENTIN	primaire	david et maigret	zep-rep
		0021588R	ST QUENTIN	maternelle	maria montessori	zep-rep
		0021704S	ST QUENTIN	primaire	ferdinand buisson	
0022062F	ST QUENTIN	primaire	georges bachy	zep-rep		
SAINT- QUENTIN Jean Moulin Réseau Réussite Scolaire	Saint- Quentin 2	0020872M	ST QUENTIN	élémentaire	ernest lavisse	zep-rep
		0020874P	ST QUENTIN	maternelle	ernest lavisse	zep-rep
		0020879V	ST QUENTIN	maternelle	xavier aubryet	zep-rep
		0021699L	ST QUENTIN	primaire	jacques prevert	zep-rep
		0021951K	ST QUENTIN	élémentaire	theillier desjardins	zep-rep
		0022078Y	ST QUENTIN	primaire	jean mace	zep-rep
SAINT- QUENTIN Marthe Lefevre Réseau Réussite Scolaire	Saint- Quentin 1	0020834W	ST QUENTIN	primaire d'applic.	eugene corrette	zep-rep
		0020845H	ST QUENTIN	primaire	girondins	zep-rep
		0020848L	ST QUENTIN	élémentaire	marcel pagnol	zep-rep
		0021808E	ST QUENTIN	primaire	h.arnould	zep-rep
		0021863P	ST QUENTIN	maternelle	benjamin rouche	zep-rep
SAINT- QUENTIN Montaigne Réseau Ambition Réussite	Saint- Quentin 1	0020881X	ST QUENTIN	élémentaire	r. schuman	zep-rep-rar
		0020882Y	ST QUENTIN	maternelle	robert schuman	zep-rep-rar
		0021703R	ST QUENTIN	maternelle	paul-bert	zep-rep-rar
		0021732X	ST QUENTIN	élémentaire	paul bert	zep-rep-rar
		0021956R	ST QUENTIN	primaire	pierre laroche	zep-rep-rar

BAREME DEPARTEMENTALE RELATIF AU MOUVEMENT APPLICABLE A LA
RENTREE SCOLAIRE 2011

1. NOTE PROFESSIONNELLE

- prise en compte de la dernière note d'inspection fin février de l'année du mouvement
- application du coefficient 1
- si l'intéressé(e) n'a pas de note, la note de référence sera celle indiquée ci-dessous :

Stagiaire 1 ^{ère} année	Echelon				
	2 ^{ème} + 3 ^{ème} 4 ^{ème} + 5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème} + 9 ^{ème}	10 ^{ème} + 11 ^{ème}
10	10	12	13	14	15

- si l'intéressé(e) n'a pas eu de note au cours des trois dernières années (à partir du 1er janvier de l'année du mouvement), la dernière note sera prise en compte avec un correctif d' ½ point par année de retard, dans la limite d'un plafond fixé à 19 points

2. ANCIENNETE GENERALE DES SERVICES

- elle est arrêtée au 30 juin de l'année du mouvement
- chaque année de service compte pour 1 point

3. CAS PARTICULIERS

Une majoration de trois points est accordée après trois années consécutives d'enseignement en éducation prioritaire.

LISTE DES CODES POSTES ASH

Educateur Internat	EEI	ISIN	G0137
Instituteur spécialisé de collèges	ENS	IS	G0137
Instituteur SEGPA	ENS	ISES	G0137
Maitre Réseau	BED	MGR	G0149
Regroupement adaptation	BED	RGA	G0135
Clis	ENS	CHME	G0145